

### Le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception

Le 8 décembre 1854, le pape Pie IX, de sainte mémoire, proclamait comme article de foi le dogme de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie. Il y aura un demi-siècle le 8 du présent mois, que ce grand événement avait lieu. A cette occasion, nous publions dans la présente livraison : 1° le portrait de Pie IX qui a défini le privilège auguste de la Mère de Dieu, 2° le portrait de Pie X, glorieusement régnant, qui a ordonné le Jubilé en l'honneur de l'Immaculée Conception, 3° une image de Notre-Dame de Lourdes rappelant l'endroit béni où la Sainte Vierge s'est déclarée elle-même l'Immaculée Conception, 4° Une gravure représentant l'église Saint-Pierre de Rome témoin des grandes fêtes de 1854 et où auront lieu celles de 1904.

C'est l'hommage bien modeste mais très sincère de *L'Enseignement Primaire* à Marie Immaculée.

#### A RÔME EN 1854

« Quel beau spectacle offrit alors au ciel et à la terre la Ville Eternelle qui naguère rouvrit ses portes, au milieu des réjouissances les plus enthousiastes, à son Pontife et à son roi.

« Près de deux cents prélats, cardinaux, archevêques et évêques, appartenant aux peuples les plus divers, et pour un bon nombre, venant des contrées les plus lointaines, entourent Pie IX dans la basilique vaticane remplie par une multitude de fidèles de toutes langues et de toutes nations. Le temple brillamment illuminé a revêtu ses plus riches tentures ; un chœur puissant entonne les chants liturgiques pendant que le Pape, à l'autel, commence le Saint Sacrifice.

« C'est l'Eglise entière réunie en ce lieu auprès de son chef pour entendre tomber de ses lèvres la parole infaillible qui, en adressant à la Sainte Vierge le plus bel hommage qu'elle pût recevoir ici-bas, allait en même temps porter le coup décisif aux erreurs multiples qui découlaient d'une même source en détournant le monde des notions surnaturelles.

« En décrétant comme vérité révélée de Dieu, l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, le Pape n'allait-il pas en même temps, par une conséquence logique, rappeler et affirmer tous les autres dogmes de notre foi, puisqu'ils sont en eux-mêmes ou dans leur principe la raison d'être de ce privilège. . . . »

MGR J.-M. EMARD, *Evêque de Valleyfield.*

(Extrait d'une lettre pastorale en date du 15 d'août 1904)